KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés
Bureau 1900
2000, avenue McGill College
Montréal (Québec) H3A 3H8

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de Quebecor Media Inc. et au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Nous avons vérifié le rapport sur les avantages tangibles de Groupe TVA inc. (la « Société ») pour la période de douze mois arrêtée le 28 août 2005, préparé conformément aux paragraphes 41 et 42 de la décision CRTC 2001-384 rendue le 5 juillet 2001 par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC »). La responsabilité du rapport sur les avantages tangibles incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ce rapport sur les avantages tangibles en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que ce rapport sur les avantages tangibles est exempt d'inexactitudes importantes. Ce type de vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui du respect des critères en cause, ainsi que l'évaluation, le cas échéant, des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction.

À notre avis, le rapport sur les avantages tangibles donne, à tous les égards importants, une image fidèle des dépenses supplémentaires au titre des avantages tangibles pour la période de douze mois arrêtée le 28 août 2005, selon les dispositions de la décision CRTC 2001-384 mentionnée ci-dessus.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Montréal, Canada

Le 24 novembre 2005